



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DEC_0358_2026

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC CHIENDENT THÉÂTRE POUR LE SPECTACLE "LA MARE OÙ L'ON SE MIRE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du tourisme, du patrimoine et des animations,

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec le CHIENDENT Théâtre domicilié 18 boulevard de la République 04190 LES MEES pour une représentation du spectacle « La mare où l'on se mire » sur le parvis du théâtre le samedi 12 septembre 2026 pour un montant de 1.803,60 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 15 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON